

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

---

22 JUIN 2011

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À SUSCITER DES ÉCHANGES ET DES COLLABORATIONS ÉTROITES ET  
RÉCURRENTES ENTRE LES ÉDITEURS DE SERVICES PUBLICS TÉLÉVISUELS DES  
DIFFÉRENTES COMMUNAUTÉS DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE MONDIALE DE  
LA TÉLÉVISION

DÉPOSÉE PAR **MM. PIERRE MIGISHA, SERDAR KILIC, JEAN-CLAUDE DEFOSSÉ ET  
PIERRE-YVES JEHOLET, MMES VÉRONIQUE SALVI, CATHERINE HOUDART, ISABELLE  
MEERHAEGHE ET FRANÇOISE SCHEPMANS.**

---

## DÉVELOPPEMENTS

---

Les échanges culturels et la rencontre d'idées concourent à l'enrichissement et à l'épanouissement des individus et des collectivités.

Aux confins des cultures latines et germaniques, la Belgique a la chance de connaître cette réalité multiculturelle grâce à l'existence de ses trois Communautés linguistiques dont l'existence est consacrée par la Constitution, ainsi qu'à travers la multiplicité des populations qu'elle accueille. Il s'agit là d'opportunités dont nous devons profiter, notamment en favorisant encore davantage les contacts entre elles.

Le 17 décembre 1996, la 88ème réunion plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait une Résolution en faveur de la Journée mondiale de la télévision et fixait la tenue de cette journée au 21 novembre(1).

Cette résolution « *invite tous les Etats Membres à observer la Journée mondiale de la télévision en encourageant des échanges internationaux d'émissions consacrées notamment à des questions telles que la paix, la sécurité, le développement économique et social et le renforcement des échanges culturels* ».

Au niveau international également, les programmes de l'UNESCO, y compris le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), donnent la priorité à l'encouragement de la liberté d'expression et au renforcement de la diversité culturelle dans les médias, en soutenant la distribution de programmes audiovisuels de qualité.

Au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement considère la défense de la diversité culturelle un enjeu traversant l'ensemble de ses politiques publiques en matière de jeunesse, d'enseignement, d'égalité des chances, de culture, de médias, etc.

En cohérence, la promotion des diversités et échanges culturels se trouve au cœur des missions poursuivies par la RTBF.

Considérant ce contexte, dans la foulée de la résolution des Nations Unies et afin de favoriser au mieux la compréhension de la culture et de la langue des autres Communautés, mais aussi pour favoriser les contacts entre elles, la proposition de résolution demande que le Gouvernement encourage la RTBF à mener une réflexion et à aboutir,

dans toute la mesure du possible, chaque année dans le cadre de la Journée Mondiale de la Télévision :

- à un rapprochement des rédactions de l'information de la RTBF et de celles de la VRT et de la BRF sur l'ensemble des plateformes sur lesquelles elles se développent ;
- au choix commun, par les rédactions, d'un événement à couvrir ensemble et à diffuser conjointement, dans la langue des journalistes et sous-titrées dans la langue des différents publics, en ce compris les personnes sourdes et malentendantes, afin de célébrer la journée mondiale de la Télévision ;
- à la couverture média de projets communs entre groupements d'origines sociales, linguistiques, et culturelles différentes ;
- à toute autre initiative concourant à la réalisation de l'objectif fixé dans la Résolution des Nations Unies proclamant la Journée mondiale de la télévision du 17 décembre 1996.

(1) [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=A%20FRES%2051%20205+%&Submit=Recherche&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A%20FRES%2051%20205+%&Submit=Recherche&Lang=F)

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À SUSCITER DES ÉCHANGES ET DES COLLABORATIONS ÉTROITES ET RÉCURRENTES ENTRE ÉDITEURS DE SERVICES PUBLICS TÉLÉVISUELS DES DIFFÉRENTES COMMUNAUTÉS DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA TÉLÉVISION

Vu la situation de la Belgique au croisement des cultures latines et germaniques et l'existence de ses Communautés linguistiques francophone, flamande, et germanophone ;

Vu la diversité des populations et groupements d'origine socioculturelle différente accueillis en Belgique ;

Vu la Résolution des Nations Unies proclamant la Journée mondiale de la télévision, adoptée lors de la 88ème réunion plénière de l'Assemblée générale, le 17 décembre 1996 ;

Considérant que cette résolution « invite tous les Etats Membres à observer la Journée mondiale de la télévision en encourageant des échanges internationaux d'émissions consacrées notamment à des questions telles que la paix, la sécurité, le développement économique et social et le renforcement des échanges culturels » ;

Considérant que l'esprit de ce passage de la Résolution des Nations Unies peut facilement s'appliquer à la réalité belge ;

Considérant que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fait de la défense de la diversité culturelle un enjeu traversant l'ensemble de ses politiques publiques ;

Considérant que la promotion des diversités et échanges culturels se trouve au cœur des missions poursuivies par la RTBF ;

Vu la proposition de résolution du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 12 mars 2008 « *visant à généraliser le sous-titrage des interventions en flamand et en allemand des personnes interviewées dans les journaux télévisés ou dans les magazines d'information de la RTBF*(2) » .

Vu, au niveau de la Belgique, les initiatives de la RTBF, de diffuser quotidiennement sur la Première une revue de presse de la Communauté flamande, et du Soir et du Standaard, de collaborer plus étroitement pour créer un canal de dialogue et d'échange entre Communautés ;

Vu que les échanges culturels concourent à l'enrichissement et à l'épanouissement des individus et favorisent la meilleure compréhension de la culture et de la langue d'autrui ;

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles demande au Gouvernement :

- d'encourager la RTBF à mener une réflexion afin d'aboutir, dans toute la mesure du possible, chaque année dans le cadre de la Journée Mondiale de la Télévision :
- à un rapprochement des rédactions de l'information de la RTBF et de celles de la VRT et de la BRF sur l'ensemble des plateformes sur lesquelles elles se développent ;
- au choix commun, par les rédactions, d'un événement à couvrir ensemble et à diffuser conjointement, dans la langue des journalistes et sous-titrées dans la langue des différents publics, en ce compris les personnes sourdes et malentendantes, afin de célébrer la journée mondiale de la Télévision ;
- à la couverture média de projets communs entre groupements d'origines sociales, linguistiques, et culturelles différentes ;
- à toute autre initiative concourant à la réalisation de l'objectif fixé dans la Résolution des Nations Unies proclamant la Journée mondiale de la télévision du 17 décembre 1996 ;
- d'envisager avec la RTBF sa participation à des actions similaires aux niveaux européen et international ;
- de l'informer des suites de cette demande.

P. MIGISHA

S. KILIC

J.-C. DEFOSSE

P.-Y. JEHOLET

V. SALVI

(2) Doc. 524 (2007-2008)

C. HOUDART

I. MEERHAEGHE

F. SCHEPMANS